

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 18 novembre 2013



MAIRIE DE DIJON

Président : M. MILLOT

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - M. DUPIRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. GRANDGUILLAUME - Mme JUBAN

Membres excusés : M. MASSON (pouvoir Mme MODDE) - Mme REVEL-LEFEVRE (pouvoir M. DESEILLE) - M. MEKHANTAR (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme DURNET-ARCHERAY (pouvoir Mme AVENA) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - Mme FAVIER (pouvoir M. MILLOT) - M. BROCHERIEUX (pouvoir M. DUGOURD)

Membres absents : M. REBSAMEN - M. ALLAERT - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

OBJET

DE LA DELIBERATION

12, rue Edme Verniquet - Acquisition en viager d'une propriété bâtie

Monsieur Pribetich, au nom des commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Madame Madeleine Gueux a proposé à la Ville la vente en viager de sa maison d'habitation située 12, rue Edme Verniquet à Dijon, cadastrée section AP n°180, d'une superficie habitable d'environ 60 m².

La maîtrise foncière de cette propriété, située en bordure du secteur d'aménagement d'ensemble Langres-Maupassant est intéressante et peut permettre à terme, soit une intégration à une opération d'habitat, soit le renforcement des liaisons est-ouest entre la rue Edme Verniquet et l'avenue de Langres.

Il est proposé d'acquérir en viager cette propriété moyennant le versement, à l'acquisition, du prix de 12 700 € et d'une rente mensuelle de 540 €, conformes à l'évaluation de France Domaine.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- décider l'acquisition en viager par la Ville sur Madame Madeleine Gueux, de la propriété bâtie située 12, rue Edme Verniquet à Dijon, cadastrée section AP n°180, d'une surface habitable d'environ 60 m², moyennant le versement, à l'acquisition, du prix de 12 700 € et d'une rente mensuelle de 540 € ;

2- dire qu'il sera procédé à cette acquisition par acte notarié ;

3- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ